

Charte de RESOVIGI

réseau de citoyens engagés dans le soutien aux étrangers

Il n'y a pas si longtemps, la devise « Utopiste debout ! » se voulait rassembleuse. Puis c'est l'indignation qui petit à petit est devenue utopie. Depuis plusieurs années, la politique en matière de droit des étrangers se tourne vers la suspicion de fraude. Suspicion qui mène certains à penser que des femmes puissent scénariser les violences sexuelles qu'elles ont subies, que des hommes puissent sortir de leur imagination des tortures auxquelles les plus experts n'auraient peut-être pas pensé. Suspicion vite établie le temps parfois d'une audience ou d'un entretien. Bien relayés dans une ambiance qui fait de l'insécurité un thème central, les suspicieux font peur à la France. Notre pays voit désormais à sa porte toute la misère du monde, et reste trop souvent sourd à ses cris, n'entendant plus que sa propre psychose. Le législateur répond par des mesures rapides et concrètes : accélération des procédures, augmentation des reconduites à la frontière, multiplication des délais pour les familles rejoignantes,...

Deux réformes illustrent particulièrement cette tendance :

- nouvelle réforme de l'ordonnance de 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers : durcissement des conditions d'obtention d'un titre de séjour, accroissement de la suspicion de mariages blancs, ou de paternité de complaisance, passage à 32 jours du délai de maintien en centre de rétention...
- nouvelle réforme du droit d'asile qui remet en cause le droit d'asile tel que défini dans la Convention de Genève et dans notre Constitution : établissement d'une liste de pays réputés sûrs, multiplication des procédures accélérées, affaiblissement du rôle du Haut Commissariat aux Réfugiés, transmission des décisions motivées au Ministère de l'Intérieur au mépris de la confidentialité des demandes...

Au travers des lois dites de « sécurité » qui ne concernent pas directement les étrangers ce sont aussi les primo-arrivants qui sont les premiers pénalisés (Roms stationnant illégalement sur des terrains, faute de solutions concrètes, prostituées étrangères,...)

Parallèlement, des voix minoritaires mais de plus en plus diverses, s'élèvent pour dire que la France doit repenser sa politique d'immigration en ouvrant davantage ses frontières. Les motifs sont économiques avant d'être humanitaires et les tenants de cette ouverture prônent une politique de quotas en terme de nationalité et de compétence.

Après l'entrée en vigueur des nouvelles lois concernant les étrangers il est temps que nos capacités d'indignation s'affichent. Citoyens, militants associatifs, syndicalistes, politiques,... unissons nos voix qui sont nos armes dans ce réseau de vigilance.

Si ***l'objectif général*** est de veiller à l'accès au droit des étrangers de toutes nationalités ; ***l'objectif pratique est :***

- de participer, chacun à sa manière, à l'émergence d'un espace collectif pour développer des solidarités locales entre les étrangers et les citoyens qui veulent d'une France terre d'accueil ;
- d'assurer une présence dans les préfectures, dans les salles d'audiences, aux côtés des personnes qui entament leurs démarches ;
- de témoigner des conditions d'accès au droit et des entraves constatées.